



En raison de son poids et afin de faciliter son téléchargement, le rapport a été découpé en deux fichiers. Pour permettre la navigation entre les fichiers, utilisez la table des matières active (signets) à gauche de l'écran.

RAPPORT
DE LA COMMISSION
NATIONALE CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

PRÉSENTÉ À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

**LOI N° 90-165 DU 13 JUILLET 1990
TENDANT À RÉPRIMER TOUT ACTE
RACISTE, ANTISÉMITES OU XÉNOPHOBES.**

ARTICLE 2 : «LE 21 MARS DE CHAQUE ANNÉE, DATE RETENUE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE, LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME REMET UN RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME. CE RAPPORT EST IMMÉDIATEMENT RENDU PUBLIC.»

Sommaire

<i>Introduction</i>	7
Première partie	
LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	9
<i>Synthèse</i>	11
Chapitre 1	
Les violences et menaces recensées par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	23
L'analyse de la CNCDH.....	25
Les chiffres du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.....	31
Chapitre 2	
Les violences et menaces recensées par le ministère de l'Éducation nationale	51
L'analyse de la CNCDH.....	53
Les chiffres du ministère de l'Éducation nationale.....	58
Chapitre 3	
La réponse judiciaire pénale	63
L'analyse de la CNCDH.....	65
Les chiffres du ministère de la Justice.....	72
Chapitre 4	
L'état de l'opinion publique	79
L'analyse de la CNCDH.....	82
Présentation des résultats par l'Institut CSA.....	86
L'analyse du Service d'information du Gouvernement (SIG).....	100
Les transformations du rapport à l'autre	
Le rôle des identités politiques et religieuses.....	122

Chapitre 5	
L'action du Gouvernement en 2006	139
L'analyse de l'action du Gouvernement en 2006 et le suivi, par les ministères, des recommandations du rapport 2005 de la CNCDH.....	141
Synthèse des actions du Gouvernement.....	147
La Halde.....	164
 Chapitre 6	
Les actions initiées par la société civile	167
Les syndicats.....	169
Les organisations religieuses.....	179
Les ONG.....	182
 DEUXIÈME PARTIE	
LES ÉTUDES	195
Racisme et discrimination dans le sport.....	197
L'internet francophone. Combattre le racisme et l'antisémitisme en 2006.....	243
 ANNEXE	
Les réponses aux questions du sondage CSA	253

Introduction

Voilà seize ans que le législateur a confié à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) le soin de remettre au Gouvernement un rapport sur la lutte contre le racisme. Forte de sa composition pluraliste, de son indépendance de fait et de l'expertise de ses membres, elle a rempli cette mission chaque année avec sérieux et détermination. Face à des phénomènes toujours inquiétants, complexes dans leur nature, variables dans leurs manifestations et surtout extrêmement difficiles à évaluer avec une objectivité et le recul nécessaires, la CNCDDH reste persuadée que seule une mobilisation forte de tous permettra de faire reculer le racisme dans les esprits et dans les actes.

Le présent rapport s'inscrit dans cette démarche. Avec les limites inhérentes à un tel exercice, la CNCDDH tente ici de dresser pour l'année 2006 un tableau des manifestations de racisme, antisémitisme et xénophobie, ainsi qu'un panorama des mesures de lutte mises en œuvre dans diverses enceintes et à différents niveaux.

Ce tableau ne peut pas être un miroir exact et exhaustif de la réalité, il a simplement pour vocation de dessiner les grandes tendances. Les seules statistiques ne sont en effet pas à même de rendre compte avec exactitude de la réalité des actes racistes, xénophobes et antisémites.

D'une part, elles ne prennent pas en compte les discriminations raciales, notamment dans l'emploi et le logement. Les discriminations sont désormais du ressort de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), dont la CNCDDH salue le travail mené depuis deux ans dans les domaines de la prévention des discriminations, de la promotion de l'égalité et de la condamnation des comportements discriminatoires. Le rapport annuel 2005 de la Halde (publié en mai 2006) constitue un élément important d'appréhension et de compréhension des phénomènes de discriminations en France.

D'autre part, comme la CNCDDH le fait remarquer depuis de nombreuses années, les statistiques qui lui parviennent de différentes sources officielles ne peuvent être considérées comme exhaustives et même suffisamment fiables pour rendre compte avec exactitude de la réalité des phénomènes de racisme et d'antisémitisme.

En effet, les faits survenus ne parviennent pas nécessairement et systématiquement à la police, à la gendarmerie ou aux organismes de veille, pour une part parce que les victimes ne les signalent pas. On peut donc supposer l'existence d'une « zone grise » inconnue. Et surtout, la méthode de recueil des données par les différentes autorités compétentes a une incidence prédominante sur les données elles-mêmes : les phénomènes de racisme, antisémitisme, xénophobie étant extrêmement complexes et difficilement quantifiables, les différentes méthodes de recueil de données revêtent inévitablement une part de subjectivité qui affecte par nature leur fiabilité.

Enfin, le recueil des données est effectué par des autorités diverses, dans le cadre de leurs compétences et avec leurs outils propres. On se trouve donc face à une diversité de données statistiques que l'on ne peut malheureusement rapprocher, dès lors qu'elles n'ont pas été établies sur les mêmes bases.

C'est pour ces raisons que chaque série de données statistiques, publiée dans les chapitres pertinents, est précédée d'une analyse de la CNCDH débutant toujours par une analyse de la méthode de recueil de données. Il convient de s'y reporter et de les considérer attentivement pour la lecture des données, afin d'éviter toute interprétation erronée.

Néanmoins, dans la mesure où la CNCDH recueille depuis plus de dix ans des statistiques selon les mêmes critères, il est possible d'indiquer – et c'est l'un des objectifs de ce rapport – des évolutions et des tendances dans les manifestations des phénomènes racistes, antisémites et xénophobes.

PREMIÈRE PARTIE

**LE RACISME,
L'ANTISÉMITISME
ET LA XÉNOPHOBIE**

Synthèse

L'année 2005 était caractérisée par une diminution globale importante des actes à caractère raciste et antisémite portés à la connaissance des autorités. Paradoxalement, cette baisse de la violence s'accompagnait d'une augmentation inquiétante du pourcentage de personnes qui s'avouaient racistes, d'une radicalisation des opinions hostiles aux étrangers et d'un essoufflement dans la mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

L'année 2006, quant à elle, a été marquée par quelques événements forts : la mort en février du jeune Ilan Halimi, kidnappé et torturé par le « gang des Barbares » et leur chef Youssef Fofana, parce qu'il était juif et que « les Juifs ont de l'argent » ; la violente descente des membres de la Tribu Ka dans la rue des Rosiers, à Paris, en juin, suivie, le 26 juillet par la dissolution du groupuscule par décret présidentiel adopté en Conseil des ministres sur le fondement de la loi du 10 juillet 1936 ; le procès en cour d'assises d'Annecy des incendiaires des mosquées de Haute-Savoie en 2004 ; la mort d'un jeune supporter du Paris-Saint-Germain à la suite d'une rixe contre un supporter du club Hapoel Tel-Aviv... Dans ce contexte médiatique important, les chiffres témoignent d'une certaine stabilité, voire d'une diminution des actes à caractère raciste, xénophobe et antisémite. Quant au sondage de la CNCDDH sur les attitudes de l'opinion publique à l'égard du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, il révèle une relative décrispation dans le rapport à l'Autre, même si les préjugés xénophobes n'ont pas disparu et restent à un niveau élevé.

Si la CNCDDH se félicite de la poursuite de la baisse globale des chiffres du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme en France – baisse particulièrement significative à l'école – certains éléments ne manquent pas de retenir son attention :

- le nombre global de violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite reste élevé par rapport à celui de la période des années 1995-1999 ;
- l'antisémitisme connaît une hausse de 6 % ;
- les violences recensées ont un caractère de gravité accru et touchent de plus en plus les personnes physiques.

Fidèle à ses missions de veille, de vigilance et d'alerte, la CNCDDH sera particulièrement attentive à l'évolution des chiffres dans les premiers mois de 2007 afin de

vérifier si la diminution de l'antisémitisme relevée dans les derniers mois de 2006 se poursuit et si la baisse générale des chiffres du racisme persiste, ce qui témoignerait alors d'un renversement de tendance.

Par ailleurs, la CNCDH s'inquiète du fait, que dans un contexte toujours marqué par de fortes préoccupations économiques et sociales, les immigrés et les étrangers restent souvent stigmatisés : malgré une légère décrispation des attitudes à l'égard de l'Autre, on constate toujours une certaine dénonciation des immigrés, soupçonnés de ne pas vouloir réellement s'intégrer à la société française. Ce climat de xénophobie latente, qui n'apparaît pas dans les statistiques concernant les faits, est inquiétant en ce qu'il révèle des problèmes endémiques d'inégalités et de discriminations, que les mesures mises en œuvre par les autorités, au cours de l'année 2006, à la suite des violences urbaines de novembre 2005, ne sont pas encore parvenues à résorber. Les efforts entrepris au cours de cette année pour développer la diversité et l'égalité des chances vont dans le bon sens mais ils doivent être poursuivis et renforcés dans les années à venir afin de lutter efficacement contre le racisme et la xénophobie et pour promouvoir le respect et la tolérance.

Derrière le racisme et la xénophobie peut également se cacher – et c'est ce que révèle le sondage – une discrimination sociale non explicitée, c'est pourquoi la CNCDH rappelle l'importance de la lutte contre la précarité et la grande pauvreté pour lutter contre le racisme et la xénophobie.

Le bilan de l'année 2006 en termes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme est donc très nuancé : si certains chiffres sont porteurs d'espoir, si la mobilisation des autorités et des associations porte ses fruits, l'examen attentif des données statistiques nous rappelle que le combat est loin d'être gagné. La CNCDH incite donc le Gouvernement à poursuivre les efforts entamés, à renforcer les mesures de lutte et à développer la prévention – en favorisant la formation des acteurs de terrain et en favorisant l'éducation aux droits de l'homme – afin de combattre efficacement « la bête immonde ». Elle recommande à ce titre l'affichage d'une volonté politique forte et ciblée et déplore que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme soit bien souvent « diluée » dans des mesures de lutte contre la violence en général ; la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme doit faire l'objet d'une politique spécifique et concertée.

Une baisse globale des violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite qui ne peut masquer certains éléments inquiétants

On trouvera dans le chapitre 1 de ce rapport, les données fournies par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, précédées d'une analyse de la CNCDH concernant les actes et menaces racistes, xénophobes et antisémites portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie.

L'année 2006 a été marquée par une baisse de 10% de la violence globale raciste, xénophobe et antisémite : on dénombre ainsi un total de 885 actions et menaces racistes, xénophobes et antisémites (contre 974 en 2005). Il est néanmoins difficile de parler d'une véritable tendance à la diminution du racisme et de l'antisémitisme en France. En effet, si l'on distingue les données entre racisme et xénophobie d'une part et antisémitisme d'autre part, les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur révèlent que le nombre des violences et menaces antisémites était de 541 en 2006 contre 508 en 2006, soit une hausse de 6%. D'autre part, la tendance à un renforcement de la violence déjà constatée l'an passé se trouve confirmée cette année et les personnes physiques sont les premières victimes de cette aggravation de la violence raciste :

- la part des actes ou menaces ayant fait des victimes passe de 4,9% en 2005 à 5,7% en 2006 ;
- la part des actes de violence, dans l'ensemble des actes et menaces racistes et antisémites recensés, passe de 19% en 2005 à 22% en 2006.

Les violences et menaces à caractère raciste et xénophobe

Si elle relève avec satisfaction une tendance générale à la baisse des menaces et actes racistes, la CNCDH constate toutefois que si le nombre des actions violentes est en baisse de 27%, la proportion des agressions contre les personnes est en hausse de 9 points, passant de 44% en 2005 à 53% en 2006. De même, en ce qui concerne les menaces racistes, la part des menaces touchant directement les personnes (menaces verbales, menaces écrites et menaces téléphonées) augmente de plus de 15 points, passant de 29% en 2005 à 45% en 2006. Ces éléments semblent aller dans le sens d'une aggravation dans l'expression du racisme, qui désormais touche plus directement les individus.

Comme les années précédentes, les personnes d'origine maghrébine sont les plus touchées à la fois par les actes racistes (66% de la violence raciste est dirigée contre la communauté maghrébine) et les menaces racistes (69% du volume global des menaces racistes).

Les violences et menaces à caractère antisémite

La CNCDH note la hausse de 6% des violences et menaces antisémites. Mais plus que cette hausse de l'antisémitisme en général, c'est le caractère plus violent de l'expression de l'antisémitisme qui suscite les inquiétudes de la CNCDH. En effet, plus que les menaces, ce sont les actions violentes qui ont augmenté, elles étaient au nombre de 134 en 2006 contre 99 en 2005 soit une augmentation de 35%. On relève aussi que parmi les actes de violence, le nombre d'agressions contre les personnes a pratiquement doublé, passant de 53 en 2005 à 94 en 2006. On note également dans la catégorie des menaces, un doublement des menaces envers les

personnes physiques (135 menaces contre les personnes sur un total de 407 menaces en 2006, contre 69 sur un total de 409 en 2005).

Depuis le mois de novembre, on relève une baisse rassurante, à la fois des violences et des menaces antisémites ; la CNCDH se montrera très attentive à l'évolution des chiffres dans les premiers mois de l'année 2007, afin de voir si cette tendance se confirme.

Une baisse significative des violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite dans le milieu scolaire

La baisse importante (-22%) du nombre d'actes racistes et antisémites signalés dans le milieu scolaire est détaillée dans le chapitre 2 du présent rapport, où l'on retrouve les données issues du logiciel SIGNA du ministère de l'Éducation nationale, qui recense notamment les violences à caractère raciste et antisémite commises au sein des établissements scolaires publics.

Selon les données disponibles, qui rappelons-le ne sont pas complètes, la tendance à la baisse des actes racistes et antisémites dans le milieu scolaire se confirme depuis quelques années. Le ministère de l'Éducation nationale relève que, par rapport à l'année scolaire précédente, les actes à caractère raciste sont en baisse de 20% et les actes à caractère antisémite sont en diminution de 40%. Le ministère avait déjà constaté entre 2004 et 2005 un recul d'environ 30% des actes à motivation raciste ou antisémite. La CNCDH se félicite de cette baisse continue de la violence raciste et antisémite dans le milieu scolaire, baisse qui peut sans doute être portée au crédit du ministère dont la CNCDH a pu vérifier l'engagement fort et constant en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Ces diminutions sont d'autant plus significatives qu'elles s'inscrivent dans un contexte de stagnation, voire de très légère hausse, de l'ensemble des actes de violences signalés par les établissements. Par ailleurs, il faut noter que les actes à caractère raciste ou antisémite ne représentent qu'une faible part de la violence scolaire : sur 82 000 signalements relevés dans le cadre du logiciel SIGNA, 2% seulement sont des actes à caractère raciste ou antisémite, soit 1 600 actes touchant 13% des établissements.

Concernant les types d'actes relevés par le logiciel, deux tiers d'entre eux correspondent à des insultes et menaces graves. Environ 1 400 sont des actes à caractère raciste et 200 à caractère antisémite. Les auteurs et victimes de ces actes sont pour la très grande majorité des élèves, même si on relève cette année, avec inquiétude, une augmentation de la proportion de victimes au sein du personnel des établissements.

Enfin, la CNCDH se félicite de la mise en place d'un nouveau logiciel de signalement des faits de violence dans les établissements, logiciel qui vise à pallier le boycott par les chefs d'établissement du logiciel SIGNA au cours des premiers mois de l'année scolaire 2006-2007. Elle se montrera très attentive à la mise en œuvre de ce nouveau logiciel afin de s'assurer qu'il constituera un véritable outil d'évaluation des phénomènes racistes, xénophobes et antisémites et de leur évolution dans le temps.

La CNCDH tient à signaler le décalage entre les chiffres du ministère de l'Intérieur et ceux du ministère de l'Éducation nationale. D'après le ministère de l'Intérieur, les violences racistes et xénophobes en milieu scolaire restent quasiment stables par rapport à l'année précédente (deux actions en 2005 et trois actions en 2006). Les menaces racistes et xénophobes à l'école sont quant à elle en légère baisse de 9% (30 menaces en 2006 contre 33 en 2005). En ce qui concerne l'antisémitisme, en 2006, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 11 actions graves en milieu scolaire – soit une hausse de 2% – et 29 menaces – soit une baisse de 37%.

La forte baisse du racisme et de l'antisémitisme constatée par le ministère de l'Éducation nationale ne se retrouve donc pas dans les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. Ce décalage s'explique par le fait que ne sont portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie que les faits les plus graves et qui ont entraîné le dépôt d'une plainte par les victimes, alors que le logiciel SIGNA recense un éventail de faits beaucoup plus large.

L'importante réponse pénale apportée aux affaires d'actes racistes, xénophobes et antisémites

L'activité des juridictions pénales en matière d'actes racistes, xénophobes et antisémites est détaillée par la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) dans le chapitre 3 de ce rapport, elle est suivie d'une analyse de la CNCDH.

Il faut souligner que l'activité du juge pénal en 2006 ne correspond pas forcément à la réponse aux actes portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie cette même année, du fait du décalage d'intervention de ces différentes autorités. De plus, l'activité quantifiée dans le présent rapport n'est que l'activité des juridictions pénales, et ne comprend pas celle des juridictions civiles ou administratives qui connaissent pourtant nombre d'affaires de racisme, par le biais des discriminations notamment. La CNCDH regrette qu'il n'ait pas été possible cette année de fournir des données sur l'activité des juridictions civiles et ce malgré les demandes formulées auprès de la Direction des affaires civiles et du sceau (DACs).

Globalement l'année 2006 a été marquée par un nombre important d'affaires pénales à caractère raciste, ainsi que par un nombre toujours relativement élevé, bien qu'en légère baisse, d'affaires à caractère antisémite. Les chiffres traduisent une stabilisation par rapport à 2005, mais sur le long terme, on constate un doublement du nombre de condamnations prononcées à titre principal pour une infraction en

matière de racisme. L'apparition en 2005, dans l'activité des juridictions pénales des premiers effets de nouvelles normes (lois du 9 mars 2004, du 30 décembre 2004...) et des nouvelles méthodes de fonctionnement se trouve confirmée en 2006. La CNCDH constate avec satisfaction que les diverses mesures adoptées ont bien été appliquées par les juridictions.

Les affaires à caractère raciste ont été dominantes parmi la totalité de celles qui ont été enregistrées par les parquets en matière de racisme, d'antisémitisme et « d'anti-religion » : 3 225, soit 84,62 % des affaires totales enregistrées. 458 affaires enregistrées avaient un caractère antisémite. Le nombre d'infractions à caractère raciste et « antireligieux » aura été sept fois plus élevé que les seules infractions à caractère antisémite.

Concernant les auteurs, la CNCDH constate avec satisfaction que le nombre de mineurs est en diminution. La part des mineurs parmi les auteurs d'actes racistes ou antisémites est toutefois de 8,9 %, elle reste plus importante que le pourcentage du nombre de mineurs relevé dans le total des affaires pénales.

Enfin la CNCDH se félicite que cette année encore les procédures alternatives aux poursuites ayant une vocation principalement pédagogique aient été utilisées de manière importante (28,9 % des affaires ont donné lieu à ces procédures en 2006). Les parquets ont d'ailleurs tendance à privilégier des réponses à vocation pédagogique lorsqu'ils constatent, parmi les auteurs des infractions, la présence de « mineurs ou de jeunes majeurs qui ne mesurent ni le sens ni la portée particulière de leurs actes ».

Vers un reflux de l'intolérance ?

Chaque année depuis 1991, la CNCDH renouvelle son sondage sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie afin de mesurer, avec une perspective barométrique, les évolutions dans les perceptions des phénomènes par l'opinion publique. Le sondage de l'année 2006, dont on pourra lire les principaux résultats et enseignements au chapitre 4 de ce rapport, marque un léger renversement de tendance par rapport à 2005.

Le sondage 2005 témoignait d'une forte affirmation de l'opinion raciste et d'une poussée de l'ethnocentrisme, en 2006 les chiffres sont à la baisse et on retrouve des comportements et des attitudes comparables à ceux de 2004, même si les préjugés et la méfiance à l'égard des immigrés restent forts.

Alors que les préoccupations économiques et sécuritaires persistent, tout se passe comme si les personnes interrogées adhéraient aux valeurs républicaines de tolérance et d'universalisme d'un point de vue formel, mais que d'un point de vue concret certaines concessions devraient être apportées à ce pacte républicain, notamment parce que les étrangers et les immigrés ne « jouent pas pleinement le jeu » de l'intégration à la société française.

Un nécessaire besoin de coordination

Les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme mises en œuvre par le Gouvernement en 2006 sont analysées et décrites dans le chapitre 5 de ce rapport. La CNCDH examine également dans ce chapitre le suivi par le Gouvernement des recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport 2005. Elle constate une mobilisation importante des autorités gouvernementales et se félicite que les ministères aient, dans une certaine mesure, essayé de répondre à ses recommandations. Toutefois, malgré les efforts déployés, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Si la répression des auteurs d'actes racistes, antisémites et xénophobes est nécessaire – et l'implication de l'autorité judiciaire dans ce domaine doit être soulignée – une lutte efficace contre ces phénomènes doit essentiellement se faire en amont. Il s'agit avant tout de prévenir, en développant la formation des acteurs de terrain, en favorisant l'éducation et l'enseignement nécessaires, en assurant un soutien financier des actions de lutte et en organisant des campagnes d'information. Les actions menées par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement sont donc particulièrement importantes et doivent être poursuivies, voire renforcées.

La CNCDH déplore que, contrairement à sa recommandation, le Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne se soit pas réuni depuis janvier 2005. De même elle regrette que la France n'ait toujours pas mis en œuvre un plan d'action national conformément à la déclaration finale de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Si les autorités font preuve d'un réel engagement dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, les actions semblent trop dispersées : une perspective globale et intégrée de la lutte contre ces phénomènes doit prévaloir, en ce sens l'affichage d'une réelle volonté politique est nécessaire.

La CNCDH insiste enfin sur le besoin de reconnaissance du rôle des acteurs de la société civile – dont les actions sont présentées dans le chapitre 6 du présent rapport – dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Le rôle des associations et des syndicats est en particulier fondamental, aussi la CNCDH entend-elle rappeler le nécessaire soutien aux ONG et, *a contrario*, les effets dommageables de toute diminution de l'aide qu'elles sont en droit d'attendre.

Recommandations de la CNCDH 2006

Tout au long du présent rapport, la CNCDH a relevé que, malgré les efforts particuliers déployés en terme de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Aussi, la volonté politique doit s'affirmer sans faille et s'accompagner de mesures concrètes effectives.

Dans les divers chapitres relatifs à chaque ministère décrivant leur méthode de recueil des données à caractère raciste, antisémite et xénophobe, ainsi que dans le chapitre relatif aux mesures de lutte gouvernementales, la CNCDH a constaté un certain nombre de lacunes et développé quelques recommandations pour y remédier. On trouvera ci-dessous le récapitulatif de ces recommandations, mais il conviendra de se référer aux chapitres pertinents pour en comprendre le raisonnement.

• À l'attention du Gouvernement dans son ensemble, la CNCDH :

1. Recommande le maintien et le renforcement de l'activité du Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme afin qu'il remplisse ses missions telles qu'elles étaient initialement définies, c'est-à-dire : définir les orientations de la politique menée par le Gouvernement ; veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions préventives et répressives engagées par les différents ministères ; arrêter un programme d'actions à caractère interministériel et s'assurer de sa mise en œuvre. Elle déplore que le Gouvernement ne s'attache pas plus à garantir la bonne marche de ce comité qui offre aux différents ministères un espace unique d'échanges et d'interaction sur la question cruciale des dispositifs de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle souligne que l'ensemble des recommandations 2005 et 2006 de la CNCDH pourraient servir à l'élaboration de l'ordre du jour d'une réunion de ce comité.
2. Encourage la mise en œuvre d'un plan d'action national conformément à la déclaration finale de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. La CNCDH rappelle à cet égard sa disponibilité pour ce travail qui nécessitera une concertation.
3. Demande à recevoir à l'avenir davantage de données exhaustives concernant notamment les mesures de lutte et initiatives engagées dans tous les ministères, tous concernés par les phénomènes de racisme, antisémitisme, et xénophobie.
4. Renouvelle sa recommandation de créer un observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur internet.

5. Souhaite une généralisation des formations initiales et continues en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de l'ensemble des représentants de l'ordre public.

• À l'attention du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la CNCDH :

6. Rappelle, quant à l'utilisation des logiciels STIC et JUDEX comme outils de recueil de données, ses avis sur les risques et dangers que font peser sur les libertés individuelles les fichiers informatiques contenant des données à caractère personnel, qui pourraient devenir eux-mêmes des instruments de discrimination. La CNCDH rappelle notamment ses inquiétudes concernant la question des délais de conservation des données, les procédures de contrôle relatives à l'effacement des données, et l'effectivité du droit d'accès.
7. Recommande la comptabilisation et l'informatisation des mains courantes – assorties des mêmes précautions que celles mentionnées ci-dessus – afin d'avoir une vision plus globale des phénomènes de racisme et d'antisémitisme.
8. Demande une meilleure connaissance de l'ampleur du phénomène dans les départements et collectivités d'outre-mer.
9. Demande à ce que lui soient communiquées les données relatives au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, recensées par la plate-forme de signalement des contenus, messages et comportements illicites sur internet.

• À l'attention du ministère des Affaires étrangères, la CNCDH :

10. Demande à être impliquée, avec ses partenaires des Institutions nationales de promotion et protection des droits de l'homme, dans les initiatives de rapprochement interculturel dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.
11. Rappelle l'utilité d'être associée aux divers stades de la préparation, de la présentation, et du suivi des rapports de la France au Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale (CERD) des Nations unies.
12. Recommande que la France s'assure dans les enceintes internationales que la légitime lutte contre le terrorisme ne conduise pas à de nouvelles formes de discrimination raciale envers les individus appartenant à des « communautés » particulières.

• **À l'attention du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement, la CNCDH :**

13. Encourage à mener une approche plus globale et intégrée en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, afin de mieux coordonner, consolider, et mettre en valeur les multiples initiatives utiles déjà mises en place.
14. Encourage la poursuite de l'action d'évaluation de l'efficacité des partenariats noués entre la Direction de la population et des migrations (DPM) et les grandes associations antiracistes, en vue de leur extension à d'autres associations, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer.

• **À l'attention du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la CNCDH :**

15. Rappelle l'importance de la mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, dans laquelle le ministère devrait jouer un rôle central et fait part de sa disponibilité pour participer à sa définition et à sa mise en œuvre.
16. Recommande que l'on entreprenne de sensibiliser l'ensemble des enseignants et du personnel à l'éducation civique et à l'éducation de la citoyenneté. Elle suggère d'introduire des UV obligatoires dans le cursus de formation des enseignants afin de garantir une meilleure formation des enseignants dans ce domaine. À ce titre, elle souhaite que soit facilité l'accès aux IUFM des intervenants extérieurs, notamment les ONG, qui pourraient contribuer efficacement à une formation aux droits de l'homme.
17. Souhaiterait que l'opération « Dix clips pour un autre regard » soit renouvelée et qu'elle soit étendue aux lycées, elle suggère que les DVD produits puissent être librement accessibles et diffusés au collège comme au lycée.
18. Souligne la nécessité d'étendre les mesures de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à l'enseignement supérieur sans que le principe d'indépendance des universités ne soit atteint.
19. Réitère ses recommandations en matière de filtrage de la propagande raciste, antisémite et xénophobe sur l'internet, et insiste sur la nécessité de protéger les enfants dans ce domaine.

• **À l'attention du ministère de la Justice, la CNCDH :**

20. Recommande que des instructions soient données pour une communication systématique des données par les TGI et cours d'appel afin d'assurer une réelle utilité des données statistiques et afin d'éviter les disparités.

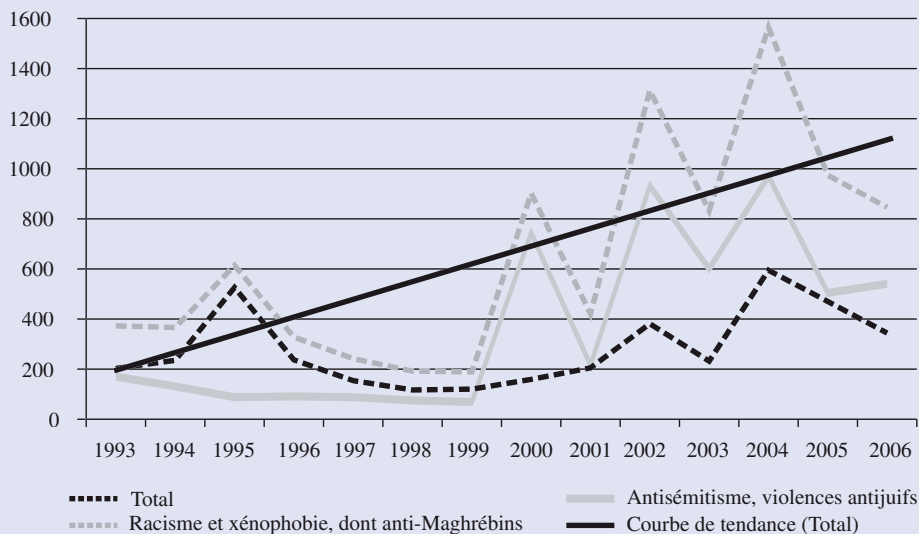
21. Souhaiterait une connaissance plus approfondie des renseignements relatifs aux mineurs (peines complémentaires, s'il y a lieu, et sanctions alternatives). Ceci permettrait d'évaluer l'efficacité des mesures de justice aidant à rendre ce genre de délinquants conscients de la gravité de leurs actes.
22. Recommande la généralisation des séminaires de formation des magistrats, en collaboration notamment avec l'École nationale de la magistrature, tant pour la formation initiale, que pour la formation continue.
23. Encourage et souhaite que soient encouragées les initiatives des procureurs qui vont au-delà de ce que développent les instructions formulées dans les circulaires. Elle demande à être renseignée sur ces « bonnes pratiques ».
24. Préconise l'extension de l'institution du magistrat référent aux juridictions administratives, notamment dans les tribunaux administratifs.

Chapitre 1

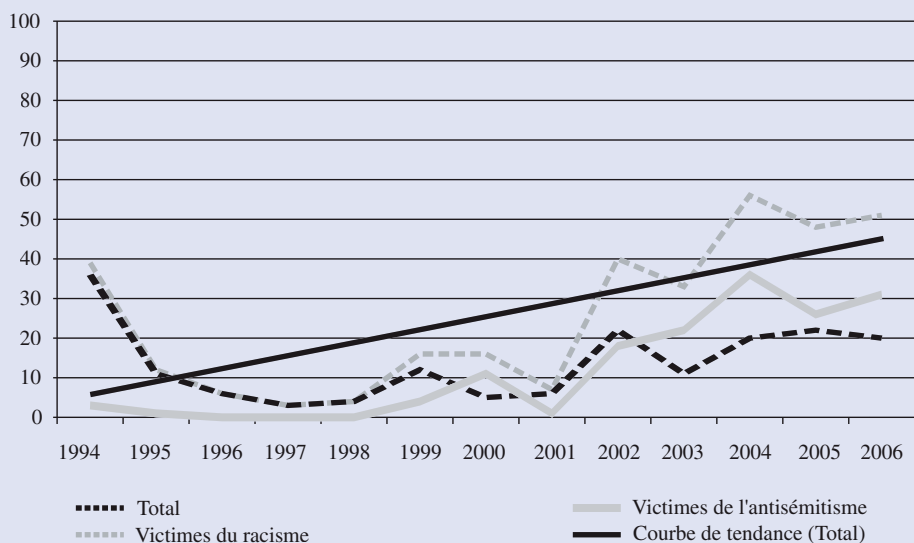
**Les violences et menaces recensées
par le ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire**

Évolution du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme depuis 1993

Racisme et antisémitisme en France : violence et menaces



Victimes du racisme et de l'antisémitisme



Sources : Chiffres du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

L'analyse de la CNCDH

Les représentants du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ont présenté à la CNCDH l'activité du ministère en matière de recueil de données chiffrées sur les actes à caractère raciste, antisémite et xénophobe. Ces données sont issues, comme les années précédentes, du traitement¹ par la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) des faits à caractère raciste, antisémite et xénophobe portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie. En 2005 a été mis en place un échange systématique d'information avec la Direction générale de la gendarmerie nationale, cet échange s'est poursuivi en 2006. Le recueil des données s'en trouve amélioré, ce qui permet d'avoir une bonne connaissance des tendances et de l'évolution du phénomène. Néanmoins, cette remontée d'informations étant manuelle, certains éléments peuvent échapper à la Direction centrale des renseignements généraux : le dispositif de recueil des données ne peut donc prétendre à l'exhaustivité et ne rend pas compte de la réalité des phénomènes selon les catégories judiciaires.

Afin de tenir compte des attentes manifestées par la CNCDH dans ses précédents rapports, en vue d'améliorer la qualité de ces statistiques, la Direction générale de la police nationale a engagé en novembre 2005 une réflexion pour faire évoluer le dispositif de recueil statistique en matière de racisme et d'antisémitisme. Il a ainsi été décidé d'exploiter le système de traitement des infractions constatées (STIC) pour l'établissement des données statistiques relatives au racisme et à l'antisémitisme (comme c'est déjà le cas pour les statistiques de la délinquance générale). La généralisation de cette procédure ne sera opérationnelle pour l'ensemble du territoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2007. On peut donc supposer pouvoir disposer dans les années à venir d'informations plus complètes.

Les éléments relatifs aux données fournies par le ministère de l'Intérieur appellent deux types d'observations de la part de la CNCDH : sur la méthode employée pour réunir les informations et sur la non exhaustivité de ces informations d'une part et les données elles-mêmes d'autre part.

La méthode de recueil des données du ministère de l'Intérieur

Le STIC est un vaste fichier destiné à recenser toutes les informations concernant les personnes impliquées ou mises en cause dans des procédures judiciaires, ainsi que celles de leurs victimes. Le traitement vise les enquêtes ouvertes pour les crimes, les délits et les six catégories de contraventions de 5^e classe. Techniquement cela

¹ Les services de police recueillent les informations, la Direction générale de la police nationale les collecte et la DCRG les analyse et les présente.

consiste, selon le ministère de l'Intérieur à procéder à l'enregistrement dans une première grille, dite STIC-FCE, de l'ensemble des crimes et délits, mais avec très peu d'éléments descriptifs. Ces éléments sont ensuite retraités dans la base dite nationale du STIC, afin de mieux décrire les faits, ce qui permet d'effectuer des rapprochements ou des extractions statistiques. La mise en œuvre du Plan national d'enrichissement des procédures (PNE), lancée en novembre 2005, a pour ambition de développer ce retraitement afin d'avoir une approche plus précise de la criminalité et de la délinquance dans un certain nombre de domaines prioritaires (violences aux personnes, cybercriminalité, racisme et antisémitisme). Ce programme repose sur un dispositif de formation des opérateurs de saisie, qui porte, d'une part sur le programme proprement dit d'enrichissement des procédures, d'autre part sur une remise à niveau des connaissances juridiques et techniques indispensables à une bonne analyse des procédures et à l'enregistrement des données dans la base statistique. Au 1^{er} mars 2007, plus de 800 agents de la police nationale, formés, seront affectés dans les services statistiques.

La CNCDDH note que ce fichier sera à l'avenir progressivement interconnecté avec Judex, son homologue de la gendarmerie nationale, permettant ainsi un échange systématique des informations entre la Direction générale de la police nationale (DGPN) et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

La CNCDDH prend note des évolutions initiées dans le traitement des données et notamment la mise en place de la nomenclature qui devrait permettre une caractérisation plus fine des phénomènes observés grâce à la précision du mobile (raciste, antisémite, xénophobe...), du lieu (synagogue, mosquée, église...) et de la profession de l'auteur ou de la victime (rabbin, imam...). La CNCDDH relève également que pour répondre à ses inquiétudes formulées dans le rapport 2005, les représentants du ministère de l'Intérieur ont tenu à rappeler qu'il n'était pas envisagé d'enregistrer dans le STIC des données relatives à la religion, aux opinions politiques ou aux orientations personnelles des individus. Ils ont également signalé que la DGPN procède à une évaluation permanente du programme afin d'en garantir le meilleur fonctionnement.

La CNCDDH tient néanmoins à rappeler ses avis sur les risques et les dangers que fait peser sur les libertés individuelles et le droit des personnes l'interconnexion des fichiers informatiques contenant des données à caractère personnel qui pourrait en faire un instrument de discrimination. De même, elle rappelle que, dans ses avis précédents, elle s'était inquiétée de la question des délais de conservation des données, des procédures de contrôle relatives à l'accès et à l'effacement des données contenues dans les fichiers automatisés et, malgré la réponse du ministère sur ces points, elle renouvelle ses recommandations en la matière, notamment en ce qui concerne les mineurs.

La CNCDDH souhaite d'autre part rappeler que les statistiques ne comptabilisent que les éléments qui ont donné lieu à un dépôt de plainte ou à l'ouverture d'une procédure judiciaire, alors que d'autres éléments mériteraient d'être recensés afin d'avoir une vision exhaustive de la question. En effet, les victimes ne font pas toujours la démarche de porter plainte dans un commissariat ou dans une gendarmerie ou de se pourvoir en justice, soit parce qu'elles en sont dissuadées, soit parce qu'elles répugnent à mettre en lumière leur cas personnel. Par ailleurs, les

mains courantes des commissariats ne sont pas comptabilisées. Le ministère de l'Intérieur a tenu à rappeler à ce sujet que les mains courantes n'ont pas vocation à être enregistrées dans le STIC dans la mesure où dès lors qu'un fait présente une connotation délictuelle avérée, il doit donner lieu à traitement procédural, et non à simple enregistrement. Toutefois, la CNCDH tient à signaler que – malgré les rappels du ministère de la Justice sur le fait que tout officier de police judiciaire a l'obligation de recevoir les plaintes concernant les infractions à caractère raciste et qu'en ce domaine la pratique des mains courantes devait disparaître – un certain nombre d'affaires à caractère raciste ou antisémite ne font toujours pas l'objet d'un dépôt de plainte, mais seulement d'un signalement aux commissariats de police. De ce fait, la CNCDH renouvelle sa demande de comptabilisation des informations contenues dans les mains courantes et recommande qu'en matière d'actes à caractère raciste ou antisémite il soit de nouveau rappelé aux officiers de police judiciaire leur obligation d'enregistrer des plaintes (ce rappel pourrait être fait dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue).

S'agissant de la présentation des données chiffrées, la CNCDH s'interroge sur les catégories employées pour recenser les victimes de violence raciste ou antisémite. En effet, les chiffres du ministère de l'Intérieur distinguent les victimes d'origine juive, maghrébine et immigrée. La catégorie « d'origine immigrée », parfois résumée à la catégorie « immigrés » pose problème dans la mesure où elle regroupe dans un même ensemble des populations très diverses : individus français mais d'origine immigrée, personnes étrangères, Antillais ou Français d'outre-mer, etc. Elle recommande que les catégorisations soient affinées afin de mieux appréhender les phénomènes racistes, qui peuvent avoir des mobiles divers.

Commentaires sur les données 2006

Le ministère de l'Intérieur constate une baisse de la violence globale raciste, xénophobe et antisémite (-10 % par rapport à 2005). Cette tendance générale à la décrue ne doit pas masquer le fait que pour l'année 2006, le volume de l'antisémitisme a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente. D'autre part, les chiffres de la violence globale sont toujours plus élevés que ceux recensés dans les années 1995-2000. Il est par conséquent difficile de parler de véritable recul du racisme et de l'antisémitisme en France, même si les faits constatés cette année sont moins nombreux que ceux recensés en 2004, année qui avait marqué un pic dans la violence raciste et antisémite.

En 2006, on dénombre ainsi un total de 885 actions et menaces racistes, xénophobes et antisémites (contre 974 en 2005). Si on distingue les données entre racisme et xénophobie d'une part et antisémitisme d'autre part, les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur révèlent 344 actions et menaces racistes en 2006, contre 471 en 2005, soit une baisse de 27 %. À l'inverse, le nombre des violences et menaces antisémites était de 541 en 2006 contre 508 en 2005, soit une hausse de 6 %. On relève également que depuis 2000, les actes et menaces antisémites sont plus nombreux que les actes et menaces racistes.

Enfin, la CNCDH s'inquiète du caractère de gravité accru des violences recensées :

- la part des actes ou menaces ayant fait des victimes passe de 4,9% en 2005 à 5,7% en 2006 ;
- la part des actes de violence, dans l'ensemble des actes et menaces racistes et antisémites recensés, passe de 19% en 2005 à 22% en 2006.

La tendance à un renforcement de la violence déjà constatée l'an passé se trouve confirmée, cette année. Les personnes physiques sont les premières victimes de cette aggravation de la violence raciste. La CNCDH note que cette tendance s'inscrit dans un contexte de progression des violences contre les personnes dans les statistiques générales de la délinquance. Elle a néanmoins le sentiment qu'en matière de racisme et d'antisémitisme, on assiste depuis deux ans à une montée en puissance de la violence : les auteurs ne se contentent plus de menaces ou d'insultes, ils passent à l'acte.

Les violences et menaces à caractère raciste et xénophobe

Si l'on relève avec satisfaction une tendance générale à la baisse des menaces et actes racistes, certains éléments suscitent les inquiétudes de la CNCDH.

La CNCDH relève que l'on recense sur l'ensemble du territoire 88 actions violentes racistes en 2005 contre 64 actions violentes en 2006, soit une diminution de 24 actes. Or la Corse, à elle seule, enregistre une baisse de 21 actes entre 2005 et 2006 (24 actions en 2005 contre 3 actions en 2006). Si la CNCDH se félicite de cette baisse des actions violentes en Corse, probablement due à la fois à la trêve instaurée par les milieux nationalistes et par la forte mobilisation des autorités locales, elle note que pour le reste du territoire métropolitain le nombre des actions violentes racistes et xénophobes n'est qu'en très légère baisse : 64 actes en 2005 et 61 actes en 2006. Il convient donc d'être très prudent sur la baisse générale des actes racistes et xénophobes en France en 2006.

En outre, alors que le nombre des actions violentes est en baisse de 27%, la proportion des agressions contre les personnes est en hausse de 9 points, passant de 44% en 2005 à 53% en 2006. De même, en ce qui concerne les menaces racistes, la part des menaces touchant directement les personnes (menaces verbales, menaces écrites et menaces téléphonées) augmente de plus de 15 points, passant de 29% en 2005 à 45% en 2006. Ces éléments semblent aller dans le sens d'une aggravation dans l'expression du racisme, qui désormais touche plus directement les individus.

Si le ministère de l'Intérieur note bien une diminution de 11 points de la part revenant à l'extrême droite dans la violence globale (racisme, xénophobie et antisémitisme confondus), cette baisse est due à un effet mécanique : dans la mesure où les actes et menaces racistes et xénophobes ont baissé de 10% en 2006 et que c'est précisément dans cette catégorie que la part de l'extrême droite est la plus importante, il s'en suit une baisse de la part de l'extrême droite dans la violence globale. Mais alors qu'en 2005, on notait une baisse des violences racistes et xénophobes imputées à l'extrême droite, celles-ci ont presque doublé en 2006, passant de 25% à 41%. On constate donc que les actes et menaces racistes et xénophobes sont bien le fait d'auteurs liés à des mouvances idéologiques.

Les régions les plus marquées par des violences et menaces racistes et xénophobes sont l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes. On relève qu'il s'agit des régions les plus urbanisées de France.

Comme les années précédentes, les personnes d'origine maghrébine sont les plus touchées à la fois par les actes racistes (66% de la violence raciste est dirigée contre la communauté maghrébine) et les menaces racistes (69% du volume global des menaces racistes).

Enfin, et même si l'on dispose de peu d'information cette année, comparative-ment aux années précédentes, les violences et menaces racistes en milieu scolaire, recensées par les services de police, enregistrent une légère baisse.

Les violences et menaces à caractère antisémite

La CNCDH note la hausse de 6% des violences et menaces antisémites. Mais plus que cette hausse de l'antisémitisme en général, c'est le caractère plus violent de l'expression de l'antisémitisme qui suscite les inquiétudes de la CNCDH. En effet, plus que les menaces, ce sont les actions violentes qui ont augmenté, elles étaient au nombre de 134 en 2006 contre 99 en 2005 soit une augmentation de 35%. On relève aussi que parmi les actes de violence, le nombre d'agressions contre les personnes a pratiquement doublé, passant de 53 en 2005 à 94 en 2006. On note également dans la catégorie des menaces, un doublement des menaces envers les personnes physiques (135 menaces contre les personnes sur un total de 407 menaces en 2006, contre 69 sur un total de 409 en 2005).

Les auteurs d'actions violentes antisémites sont majoritairement non identifiés (62%), la CNCDH relève sur ce point que la part des auteurs non identifiés est en hausse par rapport à l'an passé. Les milieux arabo-musulmans représentent 28% des auteurs de violence antisémite (soit une baisse de 13 points par rapport à 2005). Quant à la part des milieux d'extrême droite, elle reste stable et représente 10% des vecteurs de violence antisémite.

La part des menaces non identifiées a augmenté en 2006, passant de 40% à 48%, de même que la part des menaces imputables aux milieux arabo-musulmans (24% en 2005 -28% en 2006), alors que la part des menaces imputables à l'extrême droite a, elle, diminué, passant de 36% en 2005 à 24% en 2006.

Les menaces et actes violents antisémites se concentrent dans les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Alsace.

Il semble que le conflit au Liban ait eu quelque impact sur la violence antisémite en France, puisque l'on note entre les mois de juillet et août une augmentation des menaces, et entre les mois d'août et septembre une augmentation des actions.

Depuis le mois de novembre, on relève une baisse rassurante, à la fois des violences et des menaces antisémites, la CNCDH se montrera très attentive à l'évolution des chiffres dans les premiers mois de l'année 2007, afin de voir si cette tendance se confirme.

Remarque

Dans un contexte d'aggravation de la violence raciste et antisémite, qui vise plus directement les personnes, la CNCDH s'interroge sur la difficulté qu'a le ministère de l'Intérieur à identifier les motivations et les mobiles des auteurs. Il semble indispensable que, pour lutter au mieux contre ces phénomènes, l'on puisse disposer d'éléments permettant de comprendre les raisons qui poussent les individus à commettre de tels crimes. Un nécessaire travail d'investigation doit être mené, afin de fournir aux autorités publiques, mais aussi aux associations, des informations susceptibles d'améliorer le travail de prévention, en le ciblant sur des populations «à risques».

En matière de violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite, le bilan de l'année 2006 est très nuancé : baisse des violences et menaces globales, mais hausse de l'antisémitisme. Diminution générale des actes et menaces racistes, mais plus grande gravité des actes commis et augmentation de la violence contre les personnes. Relative croissance de l'antisémitisme en général (6%), mais inquiétante progression des actes à caractère violent (+35%), notamment contre les personnes physiques. Il est donc difficile d'être tout à fait optimiste, même si comparativement à 2004, l'ensemble des chiffres est à la baisse et si les données des derniers mois de 2006 sont encourageantes. C'est pourquoi la CNCDH se montrera particulièrement attentive à l'évolution des chiffres au cours de l'année 2007, afin de voir si la tendance à la baisse amorcée à la fin de l'année 2004 se confirme.

Les chiffres du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Toute analyse de l'évolution des actions et «menaces»¹ visant les populations immigrées et juives se heurte à des difficultés de recensement, notamment du fait de l'absence d'exhaustivité des données connues. Elle n'en constitue pas moins un élément d'appréciation important, tout particulièrement en terme d'évolution.

Ces statistiques, qui ont pour seule ambition de refléter l'état des connaissances à un instant déterminé, sont issues de la collecte, par la Direction générale de la police nationale, des faits à caractère raciste et antisémite, sur la base des informations communiquées par les services de police et de gendarmerie. Ces données sont analysées et présentées par la Direction centrale des renseignements généraux.

Elles peuvent enregistrer des variations en raison, notamment, du délai parfois important écoulé entre la réalisation de l'acte et le moment où il est porté à la connaissance des services de police, du déroulement de l'enquête judiciaire ou de l'apparition d'éléments nouveaux.

À partir des affaires qui nous sont communiquées, plusieurs critères sont pris en compte pour en évaluer les motifs : cible, revendication éventuelle, indices matériels, arrestations...

En l'absence d'éléments précis, les motivations restent donc difficiles à cerner et il n'est pas toujours aisé de distinguer les actes d'hostilité racistes ou antisémites des règlements de comptes politiques, différends de droit commun, vengeances privées ou racket...

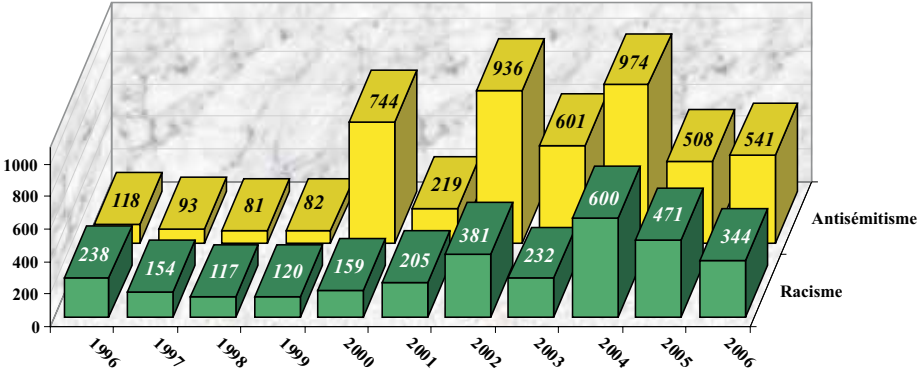
Violence globale raciste, xénophobe et antisémite

Violence globale en baisse

Après le pic observé en 2004, la violence raciste et antisémite a enregistré globalement une décreue importante en 2005 (-38%) qui est confirmée en 2006 (-10%), avec 885 faits contre 979 en 2005. Alors que les deux phénomènes s'équilibraient l'an passé, le volume de l'antisémitisme recensé en 2006 a légèrement dépassé (+6%) celui de 2005 et, dans le même temps, celui du racisme a diminué de façon sensible (-27%).

1. Sont recensés, sous le terme générique d'«actions», les actes contre les personnes – quelle que soit l'ITT constatée – et les biens présentant un degré de gravité significatif. Les autres faits sont regroupés dans la catégorie générique «menaces» : propos ou gestes menaçants, graffiti, tracts, démonstrations injurieuses et autres actes d'intimidation. En matière de distributions de tracts ou d'envois de courriers, une diffusion simultanée de plusieurs exemplaires dans une même ville n'est comptabilisée qu'une seule fois. Dans ces statistiques, ne sont prises en compte que les interpellations suivies de présentations à la justice.

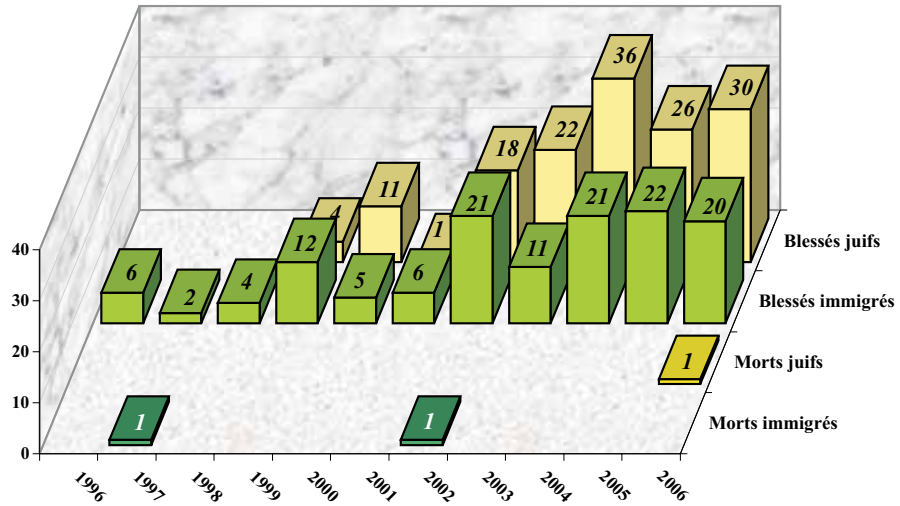
Racisme et antisémitisme depuis 1996 «actions et menaces» confondues



Caractère de gravité accru

En 2005, on relevait 22 blessés d'origine immigrée et 26 issus de la communauté juive. En 2006, les agressions physiques ont entraîné le décès d'un membre de la communauté juive (Ilan Halimi, assassiné le 13 février 2006 à Bagneux – 92 – après avoir été séquestré et torturé), 20 blessés d'origine immigrée et 30 de confession juive ou supposés l'être.

Caractère de gravité de la violence depuis 1996



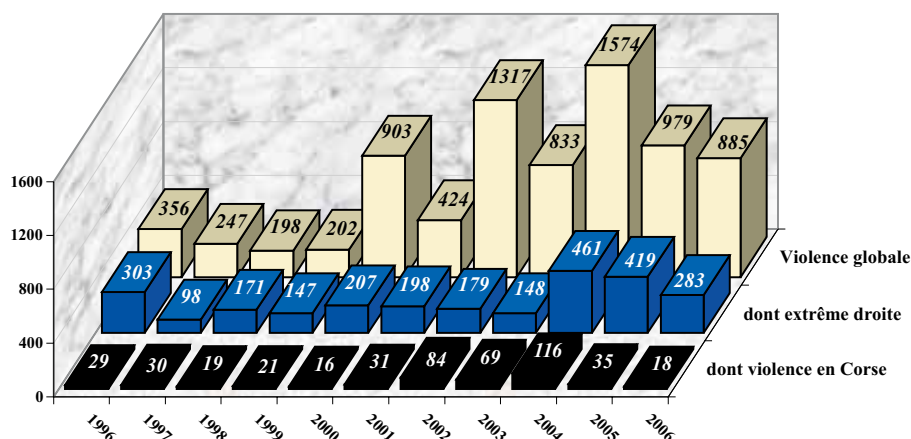
Vecteurs de la violence : l'extrême droite et la violence en Corse en baisse

Si la part revenant à l'extrême droite dans la violence globale (tous faits racistes et antisémites confondus) s'élevait à près de 43 % en 2005, on note que celle-ci est retombée à 32 % en 2006.

De même, représentant 4 % des actions et « menaces » sur le territoire national en 2005 (35 actions), la violence en Corse – essentiellement raciste – a diminué de moitié en 2006 pour devenir résiduelle avec 2 % du total global.

Vecteurs de la violence globale depuis 1996

« actions et menaces » racistes et antisémites confondues



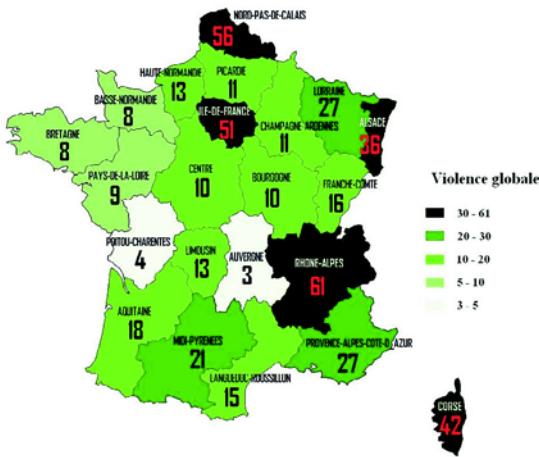
Localisation de la violence

Comme constaté lors des années précédentes, deux régions apparaissent plus particulièrement touchées par ce type de violence en 2006 :

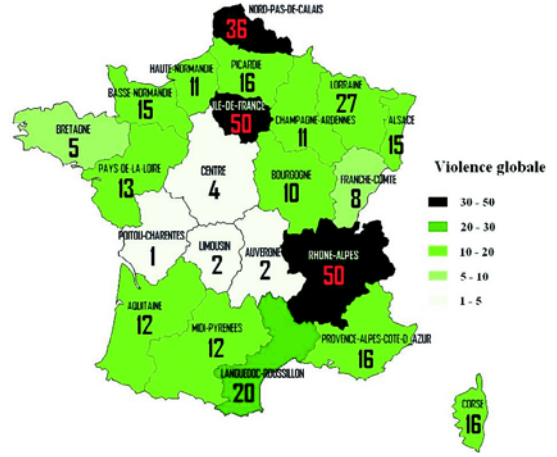
- l'Île-de-France qui, avec 357 faits (40 % de la violence globale), compte un volume légèrement supérieur à celui de 2005 (317 faits) ;
- la région Rhône-Alpes, avec 111 faits (soit 13 % de la violence globale), en baisse par rapport à 2005 qui recensait 120 faits.

Quant aux régions Lorraine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et Alsace, elles enregistrent toutes une baisse plus ou moins importante, comptabilisant de 32 à 47 actions chacune en 2006. Les autres régions, toutes diversement concernées, se répartissent le reliquat avec de 4 à 26 actions.

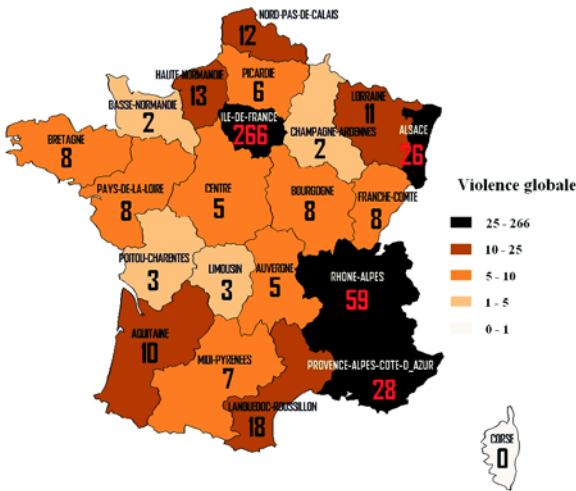
Localisation régionale du racisme en 2005



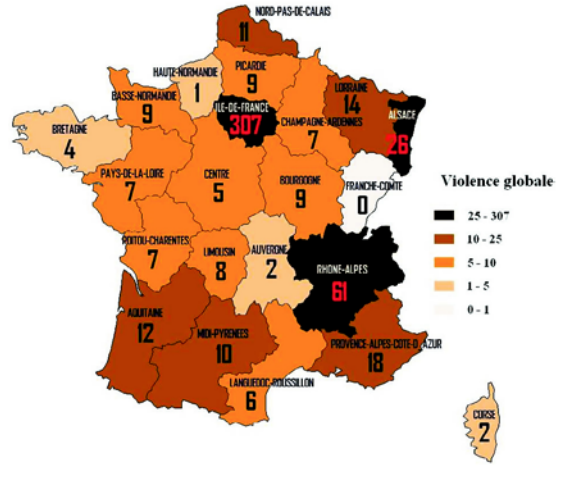
Localisation régionale du racisme en 2006



Localisation régionale de l'antisémitisme en 2005



Localisation régionale de l'antisémitisme en 2006



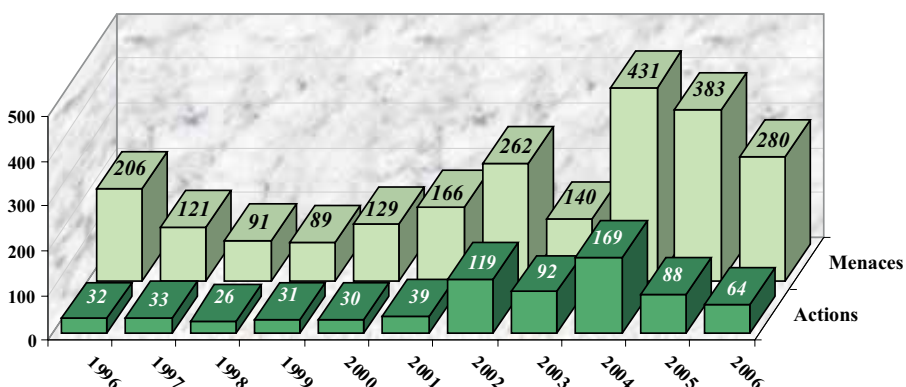
Racisme et xénophobie

Généralités

Tendance générale à la baisse

Passant de 471 faits en 2005 à 344 en 2006, le volume global du racisme affiche une baisse de 27%, tant en ce qui concerne les actions violentes que les actes de moindre gravité.

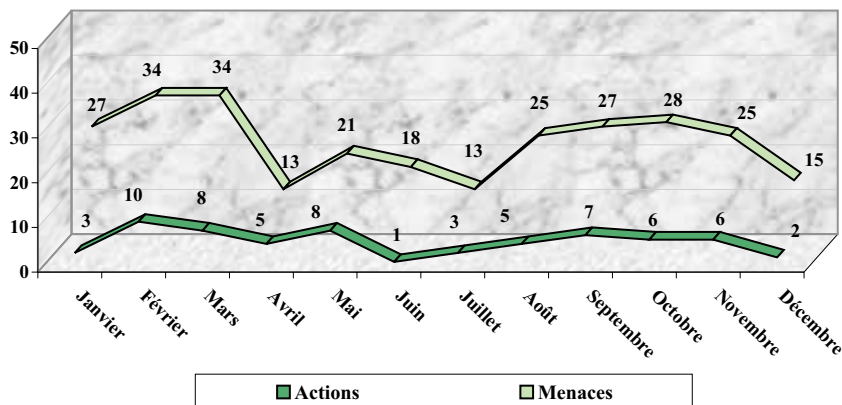
Violence raciste et xénophobe depuis 1995



Évolution mensuelle

À l'instar de l'année 2005, la violence raciste et xénophobe enregistrée en 2006 ne semble pas avoir été influencée par l'actualité nationale ou internationale. Seule une légère augmentation a pu être constatée en février-mars, conséquence vraisemblable de la médiatisation de l'assassinat du jeune Ilan Halimi par la bande dite « des barbares », principalement issue de l'immigration.

Évolution mensuelle de la violence raciste et xénophobe en 2006

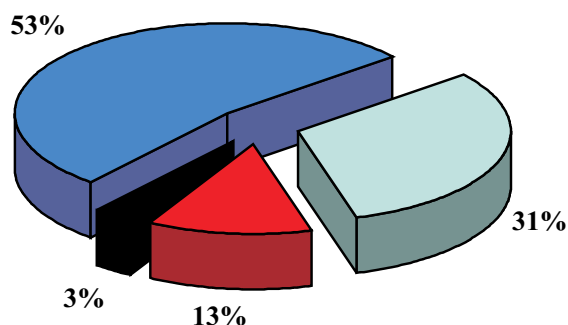


Actions violentes

Typologie des actions en 2006

Sur les 64 actions graves enregistrées en 2006, plus de la moitié (34) sont constituées d'agressions et violences diverses qui ont fait 20 blessés (dont 1 mineur). Le reliquat se partage en 2 attentats à l'explosif, 8 incendies et 20 dégradations diverses qui ont ciblé 12 lieux de prière ou de souvenir, 16 habitations et biens privés et 2 bâtiments publics.

Typologie des actions racistes et xénophobes en 2006



■ Agressions - 34 ■ Dégradations - 20 ■ Incendies - 8 ■ Attentats à l'explosif - 2

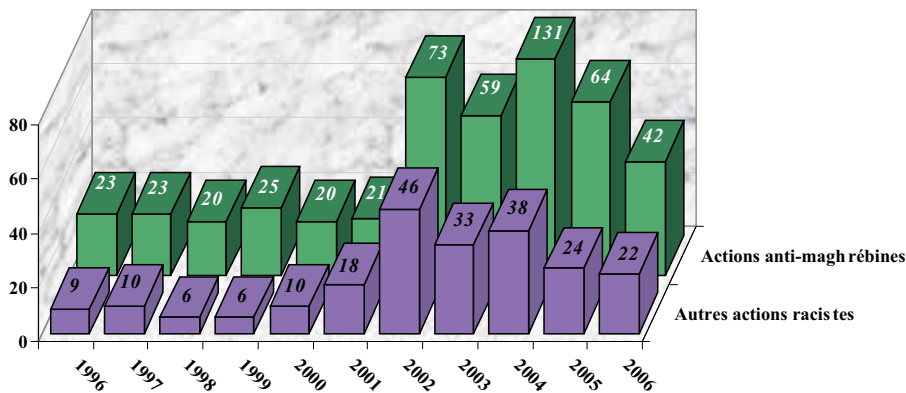
Cibles privilégiées et modes opératoires des actions racistes et xénophobes

Modes opératoires par objectifs	Agressions	Incendies et explosifs	Dégradations	Total
Personnes physiques	34			34
Mosquées		5	3	8
Cimetières et lieux de souvenir			4	4
Habitations et véhicules privés		2	7	9
Locaux professionnels ou associatifs		3	4	7
Établissements scolaires			1	1
Bâtiments et voie publique			1	1
TOTAL	34	10	20	64

Violence visant les immigrés d'origine maghrébine

Comme en 2005, 2006 enregistre une majorité d'actions dirigées contre la communauté maghrébine, dans une proportion proche de 66% de la violence raciste totale. 11 d'entre elles revêtent un caractère spécifiquement islamophobe, visant les lieux de culte, de souvenir et les fidèles considérés en tant que tels, contre 13 enregistrées durant la même période de l'année 2005.

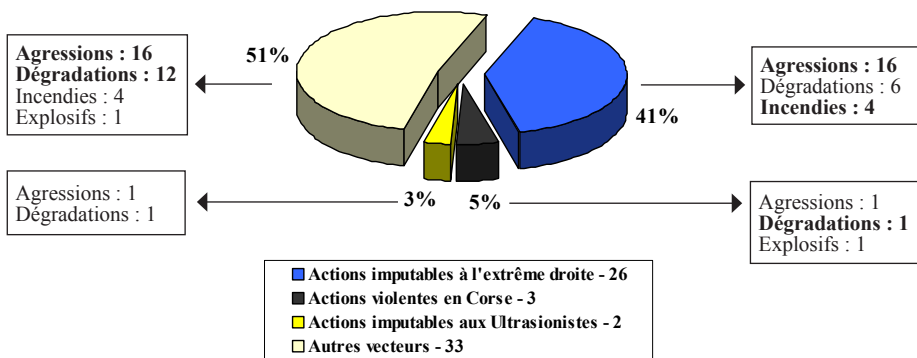
Évolution de la violence raciste visant les immigrés d'origine maghrébine depuis 1996



Vecteurs et typologie des violences racistes et xénophobes en 2006

Depuis le début de l'année, 26 actions peuvent être formellement imputées aux militants d'extrême droite (59 interpellations), et 2 aux milieux ultrasonistes, en marge des manifestations d'hommage à Ilan Halimi. 3 actions ont été perpétrées en Corse. Restent 33 faits, aux motivations mal définies, qui ont été suivis de l'interpellation de 10 individus sans caractéristiques particulières.

Vecteurs des actions racistes et xénophobes violentes en 2006

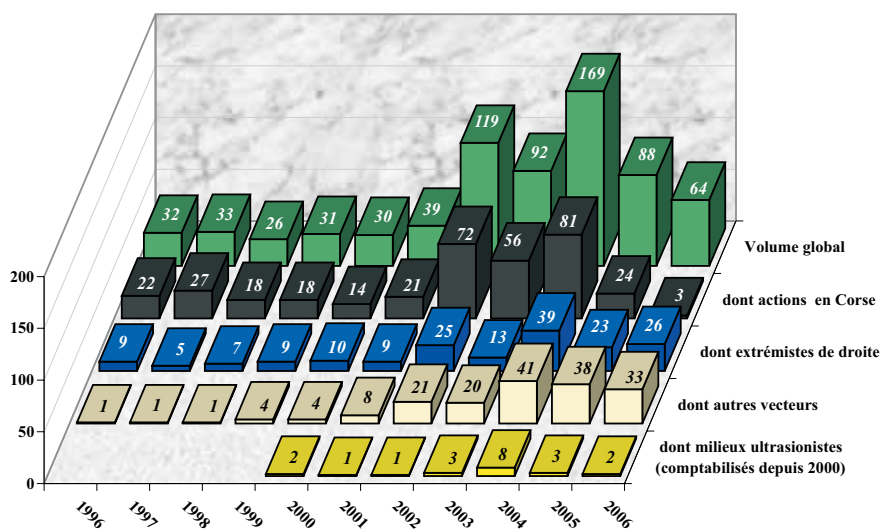


Évolution des vecteurs de la violence raciste et xénophobe

Avec 3 actions en 2006, le racisme en Corse amplifie la décreue spectaculaire (-88 %) enregistrée depuis l'année 2005 (24 actions) qui avait déjà marqué un repli significatif au regard du chiffre inflationniste constaté en 2004 (81 actions). On note que ce recul est concomitant au démantèlement du groupe raciste Clandestini Corsi, dont les membres ont été condamnés à de lourdes peines.

Le très bas volume d'actions racistes comptabilisé l'année passée en Corse est à lui seul responsable de la baisse de la violence globale enregistrée en 2006, les autres vecteurs de violence demeurant à un niveau similaire en 2005 et 2006.

Évolution des vecteurs de la violence raciste et xénophobe depuis 1996



Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Militants ultrasonistes	Interpellations en Corse	Autres interpellations	Total	Dont mineurs
2005	30	2	3	22	57	12
2006	59	0	0	10	69	4

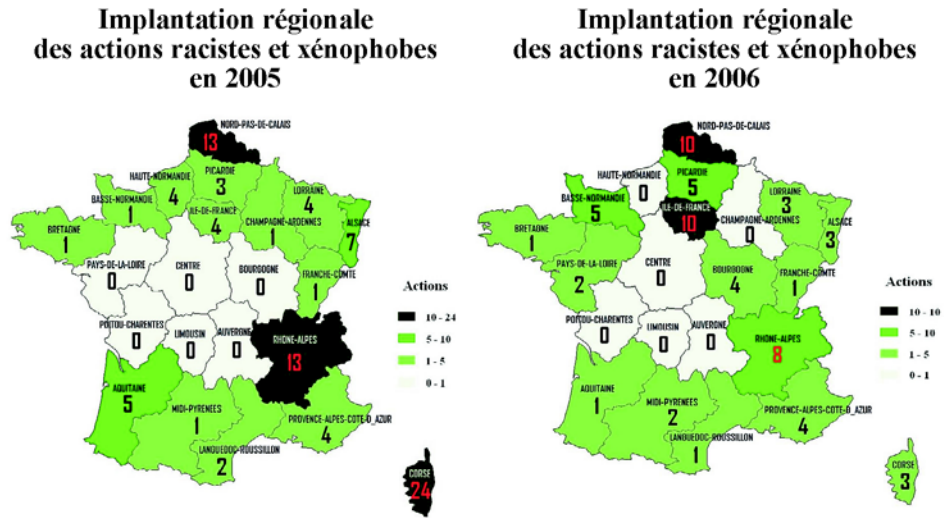
Violences racistes et xénophobes en milieu scolaire

Recensés au niveau relativement bas de 3 actions, les faits commis en 2006 dans un contexte spécifiquement scolaire restent quasiment stables par rapport à l'année précédente qui enregistrait 2 actions. Une seule victime a été dénombrée, un jeune d'origine africaine blessé par des militants identitaires, le 23 mai 2006 au lycée Maulnier de Nice (06).

Localisation des actions racistes et xénophobes

Alors qu'en 2005, les régions les plus touchées par ce type de violence étaient la Corse (24 actions), le Nord-Pas-de-Calais (13), Rhône-Alpes (13) et l'Alsace (7), l'année 2006 voit apparaître au premier plan un ensemble constitué de l'Île-de-France (10), du Nord-Pas-de-Calais (10) et de Rhône-Alpes (8).

Viennent ensuite des régions en augmentation comme la Basse-Normandie et la Picardie avec 5 actions chacune, suivies de la Bourgogne et de la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (4 actions chacune). La Corse, l'Alsace connaissent une baisse conséquente tandis que la Lorraine se maintient (3 chacune). 6 régions ne sont pas touchées par la violence raciste.

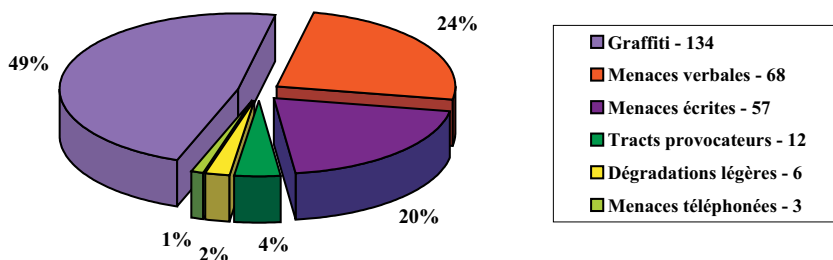


« Menaces » racistes et xénophobes

Typologie des « menaces » en 2006

Les 280 actes de moindre gravité relevés depuis le début de cette année marquent un recul certain (-37%) au regard des 383 exactions relevées en 2005. Majoritairement constitués de graffiti et inscriptions diverses (134 soit 48%), ils ont principalement visé les habitations et bâtiments privés ou publics (146) et, dans une moindre mesure, les personnes (103) et les lieux de culte ou de souvenir (31).

Typologie des « menaces » racistes et xénophobes en 2006



Cibles privilégiées et modes opératoires des actions racistes et xénophobes

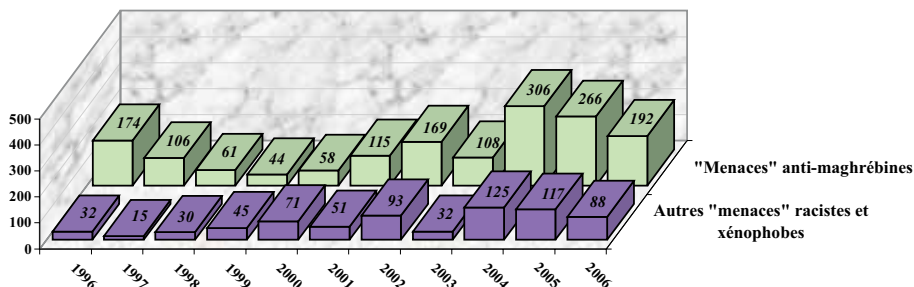
Modes opératoires par objectifs	Graffiti et dégradations légères	Distribution de tracts provocateurs	Menaces écrites, verbales et téléphonées	Total
Personnes physiques			103	103
Mosquées	21		7	28
Cimetières et lieux de souvenir	3			3
Établissements scolaires	19	3	4	26
Bâtiments et voie publique	39	5	6	50
Habitations et véhicules privés	42	1	2	45
Locaux professionnels ou associatifs	16	3	6	25
TOTAL	140	12	128	280

« Menaces » visant les immigrés d'origine maghrébine

192 « menaces » ont été plus particulièrement dirigées contre la communauté maghrébine (soit 69% du volume global des menaces racistes), contre 266 en 2005, constituant ainsi une diminution de 28 %.

34% de ces « menaces » présentent un caractère spécifiquement islamophobe (65 exactions), en hausse sensible (+16%) par rapport à l'année dernière qui enregistrait 56 exactions de cette nature (principalement constituées de graffiti sur des mosquées ou en rapport avec la construction de lieux de culte), soit 21% du racisme anti-maghrébin.

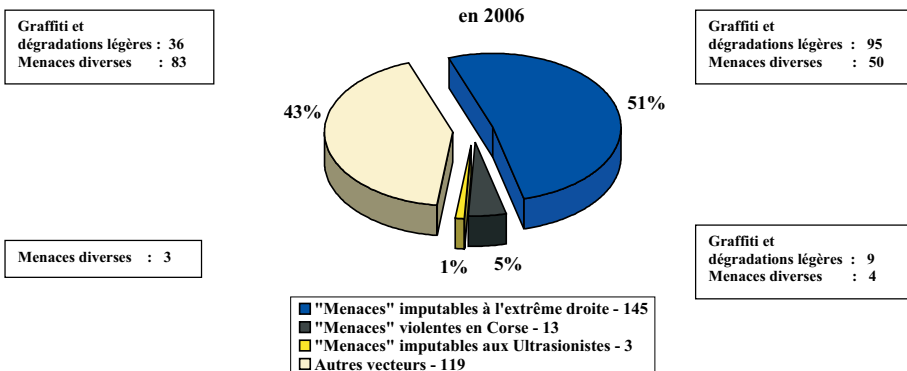
Évolution des « menaces » visant les immigrés d'origine maghrébine depuis 1996



Vecteurs et typologie des « menaces » racistes et xénophobes

Sur l'ensemble des incidents recensés, 145 présentent une référence à l'extrême droite (29 interpellés dont 6 mineurs), 3 aux milieux ultrasonnistes et 13 ont été perpétrées en Corse (12 interpellations). Le reliquat (119), sans motivations connues, a été suivi de l'interpellation de 39 individus (dont 11 mineurs) n'ayant pas autrement retenu l'attention.

Vecteurs de « menaces » racistes et xénophobes en 2006

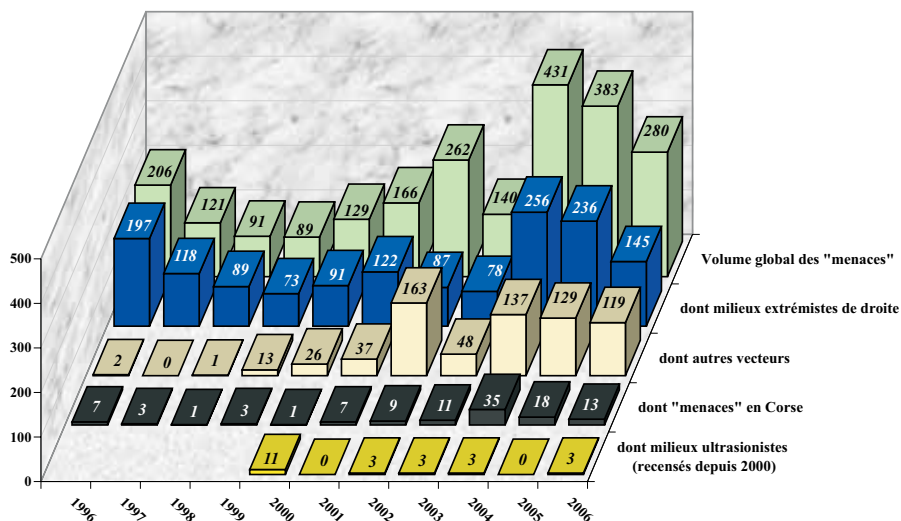


Évolution des vecteurs et typologie des « menaces » racistes et xénophobes

Responsable à lui seul de 236 exactions en 2005, le vecteur d'extrême droite constitue le principal facteur de baisse entre ces deux dernières années (-63%).

En effet, le niveau de menaces en Corse s'avère pratiquement inchangé avec 13 incidents relevés en 2006 (12 interpellations) contre 18 en 2005. 3 exactions sont à mettre à l'actif des milieux ultrasonnistes, aucune en 2005.

Évolution des vecteurs de « menaces » racistes et xénophobes depuis 1996



Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Militants ultrasionistes	Interpellations en Corse	Autres interpellations	Total	Dont mineurs interpellés
2005	39	0	5	15	59	23
2006	29	0	12	39	80	17

Des « menaces » en milieu scolaire en baisse relative

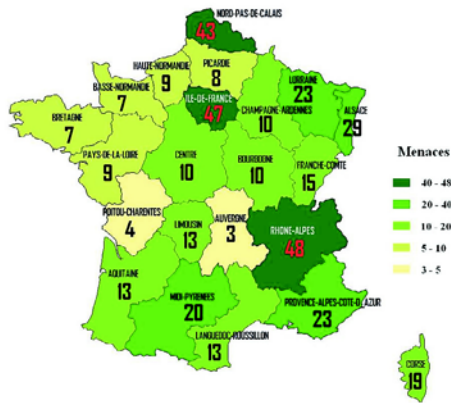
Si les faits de moindre gravité en milieu scolaire sont recensés à la baisse, avec 30 « menaces » contre 33 l'an passé (-9%), cette décreue apparaît toutefois plus lente que celle de l'ensemble des « menaces » racistes et xénophobes (-37%).

L'essentiel de ces « menaces » est à porter au crédit de la mouvance extrémiste de droite, principalement sous la forme d'inscriptions et collages divers.

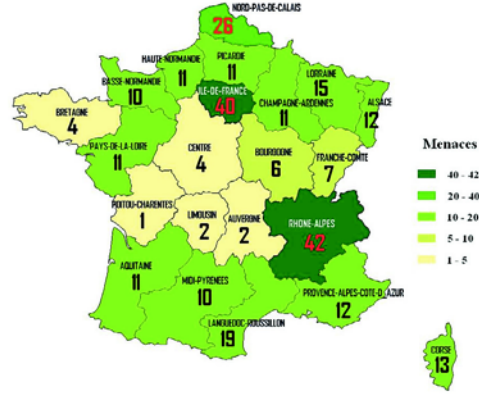
Localisation des « menaces » racistes et xénophobes

Comme l'année dernière et malgré une baisse relative, la région Rhône-Alpes enregistre le plus haut niveau de « menaces » (42), talonnée par l'Île-de-France (40), suivie par le Nord-Pas-de-Calais (26), le Languedoc-Roussillon (19) et la Lorraine (15). L'ensemble des autres régions est concerné à un moindre niveau. De nombreuses régions sont également en baisse comme l'Alsace, Midi-Pyrénées, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Franche-Comté, la Bretagne.

Implantation régionale des «menaces» racistes et xénophobes en 2005



Implantation régionale des «menaces» racistes et xénophobes en 2006



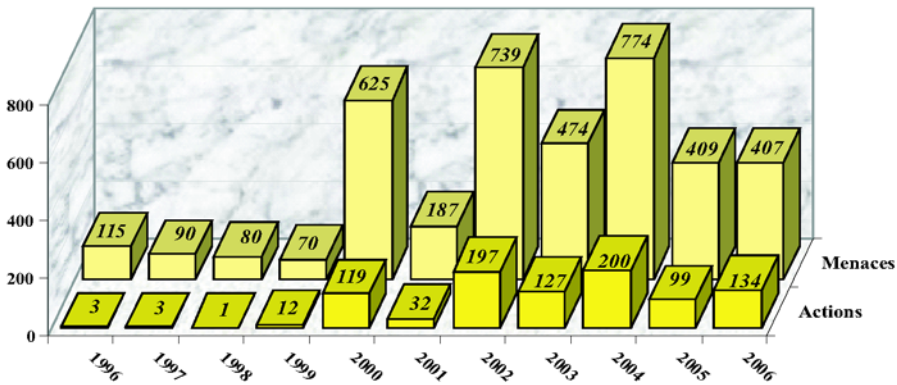
Antisémisme

Généralités

Une tendance générale à une légère hausse

Avec un volume global de 541 faits, toutes gravités confondues, l'antisémisme connaît une légère hausse (+6%) par rapport au niveau enregistré l'année dernière (508). Si le chiffre des faits de moindre gravité (407) équivaut à celui de l'année passée (409), le nombre des actions graves connaît, quant à lui, une augmentation de plus de 35%, passant de 99 exactions en 2005 à 134 en 2006.

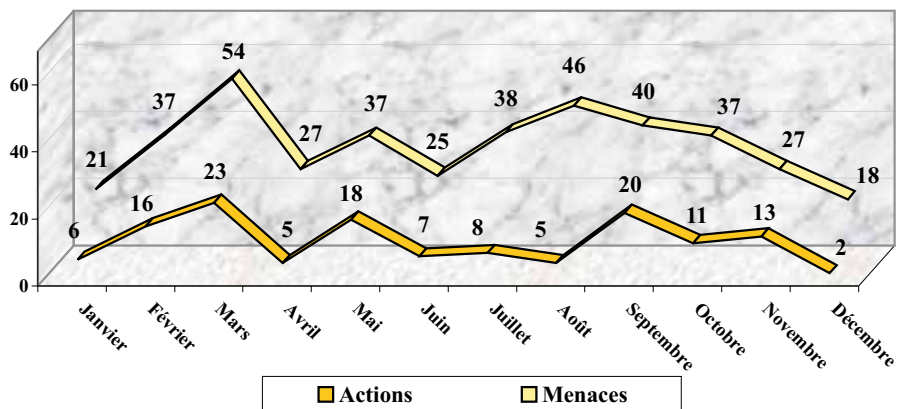
Violence antisémite depuis 1996



Évolution mensuelle de la violence en 2006

Ce volume conséquent pourrait résulter en partie d'un effet pervers de contagion après l'assassinat d'Ilan Halimi, le 13 février 2006. En revanche, l'influence de l'engagement armé de Tsalal au Liban, entre le 12 juillet et le 14 août 2006, ne semble pas avoir eu de réelle influence sur les violences antisémites en France, les « menaces » enregistrées durant cette période révélant cependant, quant à elles, une très légère hausse.

Évolution mensuelle de la violence antisémite en 2006

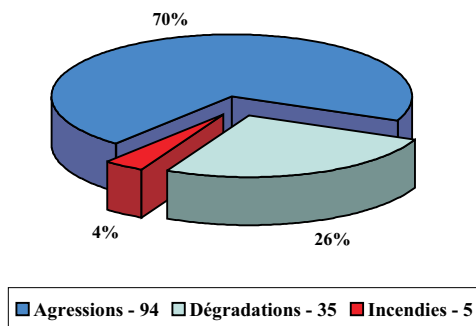


Actions violentes antisémites

Typologie des actions en 2006

Sur le total des 134 actions recensées durant l'année écoulée, 94 sont constituées d'agressions qui ont fait 1 mort (Ilan Halimi) et 30 blessés. 29 d'entre elles ont pris pour cible des mineurs. Le reliquat se répartit en 5 incendies ou tentatives et 35 dégradations diverses ayant visé 18 lieux de prière ou de souvenir, 17 habitations et bâtiments privés et 5 établissements scolaires.

Typologie des actions antisémites en 2006



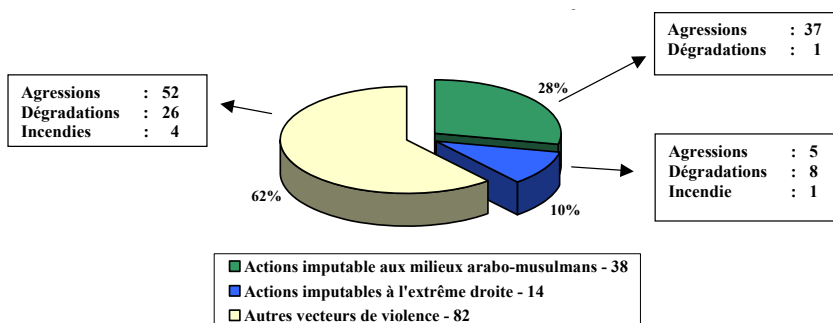
Cibles privilégiées et modes opératoires des actions antisémites

Modes opératoires par objectifs	Agressions	Incendies	Dégradations	Total
Personnes physiques	94			94
Synagogues		3	11	14
Sépultures et lieux de souvenir			4	4
Domiciles et véhicules privés			11	11
Locaux professionnels ou associatifs		1	4	5
Bâtiments publics			1	1
Établissements scolaires		1	4	5
TOTAL	94	5	35	134

Vecteurs et typologie des actions violentes antisémites

Sur l'ensemble des faits enregistrés en 2006, on note une baisse de 7% des actions d'origine arabo-musulmane (38 faits et 32 interpellations) par rapport à l'année précédente (41). Les manifestations antisémites de l'extrême droite (14) demeurent relativement stables au vu de leur faible volume. Les faits restants (82 avec 34 interpellations), aux motivations mal définies, représentent désormais 61% de la violence globale et apparaissent en inflation spectaculaire (+71%) par rapport à l'an passé.

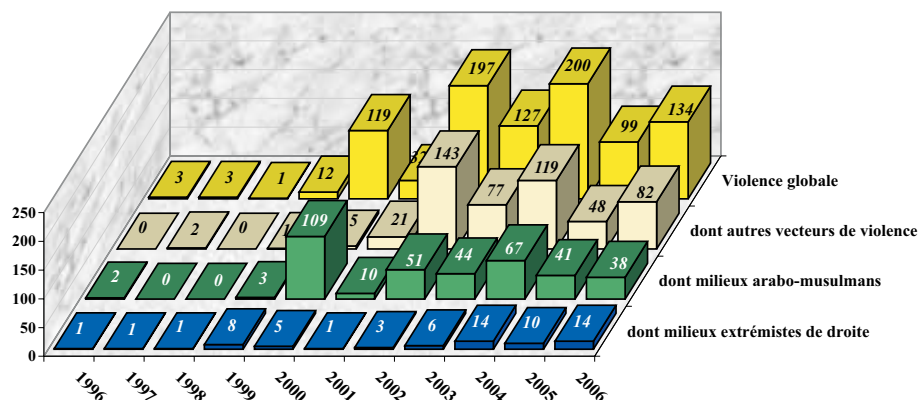
Vecteurs des actions contre la communauté juive en 2006



Évolution des vecteurs et typologie des actions violentes antisémites

Depuis 2004 une baisse graduelle des actions antisémites est imputable aux milieux arabo-musulmans, au profit d'une activité antisémite aux motivations indéterminées émanant d'individus sans caractéristiques particulières. L'antisémitisme d'extrême droite demeure constant, à un niveau relativement bas.

Évolution des vecteurs de la violence antisémite depuis 1996



Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Milieux arabo-musulmans	Autres interpellations	Total	Dont mineurs
2005	1	21	18	40	19
2006	0	32	34	66	15

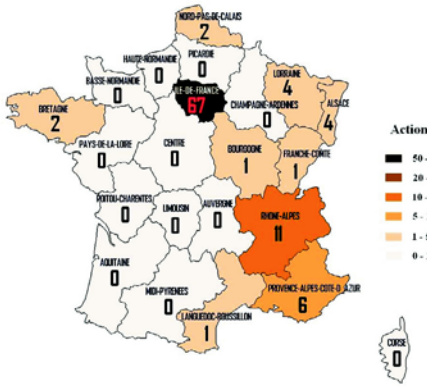
Violences antisémites en milieu scolaire

11 actions graves ont été comptabilisées en milieu scolaire en 2006, traduisant une légère augmentation par rapport à 2005 (7). On note que le caractère de gravité s'est accru en 2006, enregistrant 7 blessés alors qu'aucune victime n'avait été dénombrée l'an passé.

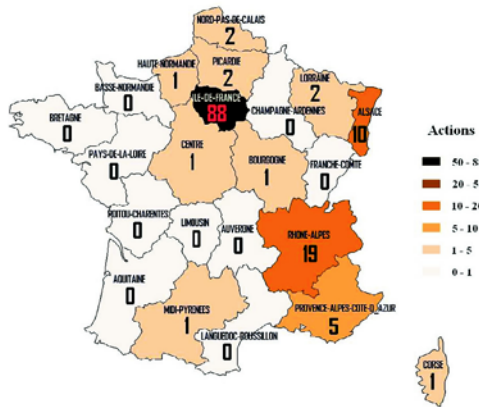
Localisation régionale des actions violentes antisémites

Comme l'an passé, l'Île-de-France totalise l'immense majorité des actions à caractère antisémite recensées durant l'année avec une augmentation conséquente de plus de 30% (88 faits représentant 66% de la violence). Viennent ensuite les régions Rhône-Alpes (19) et Alsace (10) en forte progression.

Localisation régionale des actions antisémites en 2005



Implantation régionale des « menaces » racistes et xénophobes en 2006

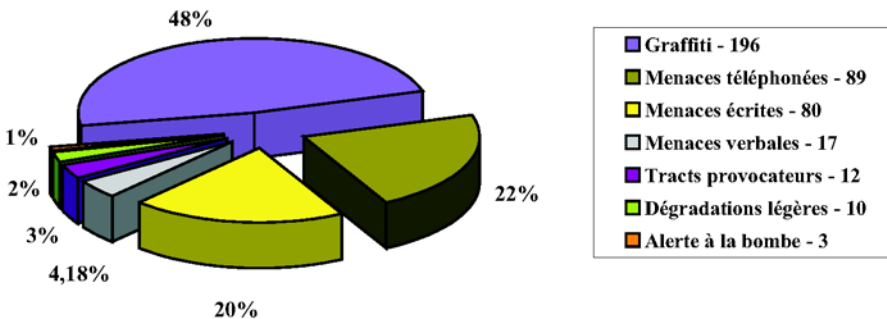


« Menaces » antisémites

Typologie des « menaces » en 2006

Depuis le début de l'année, les 407 « menaces » recensées sont constituées d'une majorité de graffiti et dégradations légères (206 exactions). Le reliquat se répartit en 186 menaces diverses (verbales ou écrites), 12 distributions de tracts, et 3 alertes à la bombe. Ces « menaces » ont visé 135 personnes, 38 lieux de prière ou de souvenir et 234 habitations ou bâtiments publics ou privés.

Typologie des « menaces » antisémites en 2006



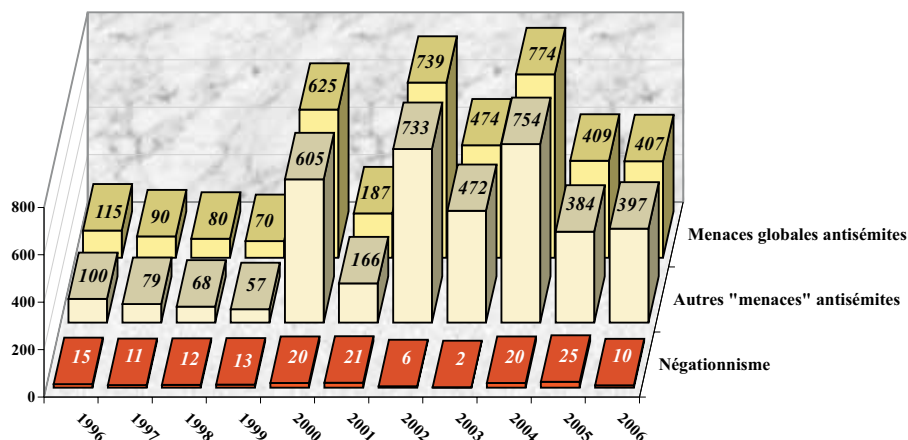
Cibles privilégiées et modes opératoires des « menaces » antisémites

Modes opératoires par objectifs	Graffiti et dégradations légères	Distribution de tracts provocateurs	Menaces écrites, verbales et téléphonées	Total
Personnes physiques		6	129	135
Synagogues	20	1	11	32
Cimetières et lieux de souvenir	6			6
Établissements scolaires	14		15	29
Bâtiments et voie publique	38	5	11	54
Habitations et véhicules privés	92		7	99
Locaux professionnels et associatifs	35		9	44
Autres	1		7	8
TOTAL	206	12	189	407

Évolution du négationnisme depuis 1996

Forme particulièrement insidieuse de l'antisémitisme, le négationnisme a diminué de plus de la moitié par rapport à l'année 2005, demeurant dans des volumes très faibles.

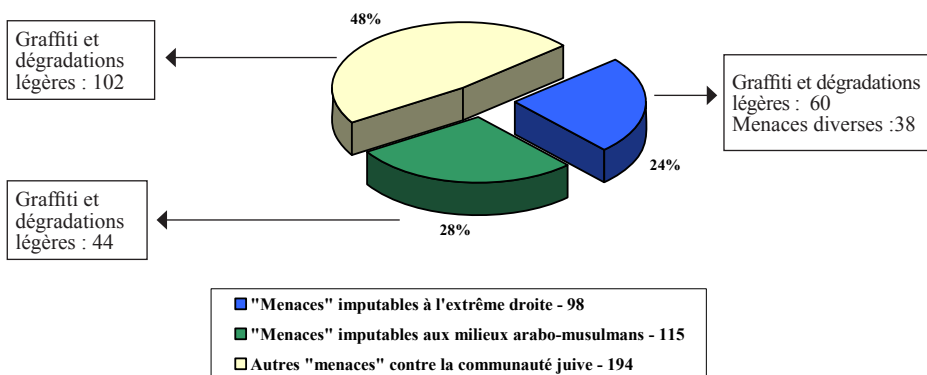
Évolution du négationnisme et des autres « menaces » antisémites depuis 1996



Vecteurs et typologie des « menaces » antisémites

Sur l'ensemble des incidents recensés, 98 présentent une référence à l'extrême droite (7 interpellés), 115 sont imputables aux milieux d'origine arabo-musulmane (19 interpellés) alors qu'une majorité (194) répond à des motivations mal définies (46 interpellés).

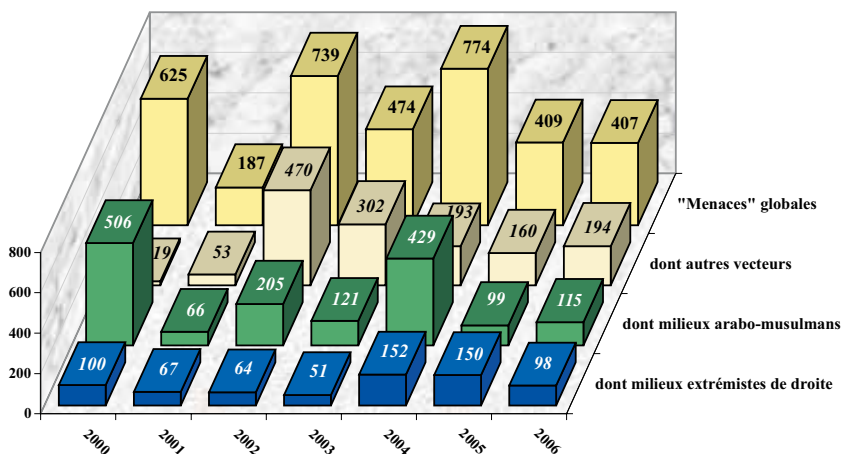
Vecteurs de « menaces » antisémites en 2006



Évolution des vecteurs des « menaces » antisémites

Si le volume des « menaces » est resté stable de 2005 à 2006, on constate un fort recul des faits imputables à la mouvance extrémiste de droite, dont les exactions diminuent de 35%, passant de 150 faits à 98. Les « menaces » attribuées aux milieux arabo-musulmans marquent, quant à elles, une augmentation sensible (+16%) et ce sont les autres vecteurs dits « d'origine indéterminée » qui présentent la plus forte hausse (+21%).

Vecteurs de « menaces » antisémites depuis 2000



Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Milieux arabo-musulmans	Autres interpellations	Total	Dont mineurs interpellés
2005	9	18	22	49	14
2006	7	19	46	72	11

«Menaces» antisémites en milieu scolaire

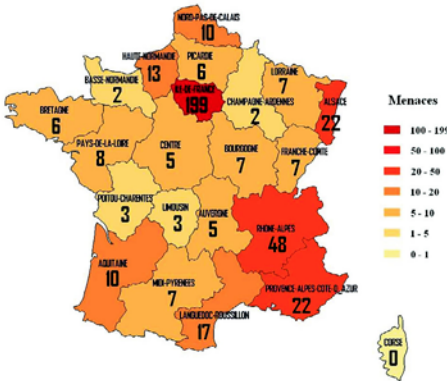
Contrairement aux actions les plus graves qui enregistrent une légère augmentation en 2005 à 2006, les «menaces» recensées en milieu scolaire marquent une baisse sensible (-37%) entre ces deux périodes, passant respectivement de 46 à 29 faits.

Localisation régionale des «menaces» antisémites

Comme c'est le cas depuis un an, l'Île-de-France apparaît en hausse (+10% passant de 199 à 219 «menaces»), représentant 54% de la violence antisémitique globale en 2006 et dominant largement les autres régions.

Elle est suivie de loin par la région Rhône-Alpes (42) à un niveau relativement stable. À l'exception de la Haute-Normandie et de la Franche-Comté où le phénomène a totalement disparu cette année, l'ensemble des autres régions est diversement concerné avec des chiffres allant de 2 à 16 faits. Les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Alsace et Auvergne ont connu des baisses plus ou moins conséquentes de 27% à 65%. En revanche la Basse-Normandie, le Poitou-Charentes, le Limousin, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées se distinguent par des hausses dont certaines doivent être relativisées au vu du faible volume.

Localisation régionale des «menaces» antisémites en 2005



Implantation régionale des «menaces» antisémites en 2006

